



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version applicable à compter du 5 octobre 2026

Entrepreneur individuel : Anaïs DERAÏN
Nom commercial : C&S Evolution
SIREN : 813 039 807 SIRET : 813 039 807 00025
Code APE : 7022Z - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
Siège : 30 rue de la République - 14220 Boulon - France
E-mail : csevolution14@gmail.com
TVA non applicable - article 293 B du CGI, sous réserve du maintien de la franchise en base.

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») définissent les droits et obligations de C&S Évolution et de ses Clients dans le cadre des prestations proposées. Elles s'appliquent notamment aux prestations de conseil et accompagnement RH, conformité RH, CSE, DUERP et prévention des risques, QHSE, organisation et management, pilotage d'entreprise, diagnostics, tableaux de bord, études de marché, assistance administrative, accompagnement de dossiers, création de supports de communication et création ou refonte de sites internet vitrines.

La nature exacte, le périmètre, le prix et les modalités de chaque mission sont définis par le devis, contrat, mandat, lettre de mission ou conditions particulières acceptés par le Client. En cas de contradiction, les conditions particulières acceptées prévalent sur les présentes CGV.

ARTICLE 2 - DEVIS ET FORMATION DU CONTRAT

Sauf indication contraire, les devis sont valables 30 jours à compter de leur émission. La commande devient ferme après acceptation du devis ou du contrat par le Client et, lorsqu'il est prévu, après encaissement de l'acompte.

L'acceptation peut résulter d'une signature manuscrite ou électronique ou de tout écrit établissant sans ambiguïté l'accord du Client. Toute demande excédant le périmètre initial peut faire l'objet d'un avenant ou d'un devis complémentaire. C&S Évolution n'est pas tenue d'exécuter sans facturation une prestation non comprise dans la commande initiale.

ARTICLE 3 - PRIX

Les prix applicables sont ceux communiqués au Client au moment de la commande et figurant sur le devis ou le contrat. Ils sont exprimés en euros. Tant que C&S Évolution bénéficie de la franchise en base de TVA, les factures portent la mention « TVA non applicable - article 293 B du CGI ».

Les frais supplémentaires nécessaires à l'exécution de la mission, notamment déplacements exceptionnels, impressions particulières, frais administratifs ou prestations de tiers, ne sont facturés que s'ils sont prévus au devis ou acceptés préalablement par le Client.

ARTICLE 4 - ACOMPTÉ ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières prévues au devis, un acompte de 30 % est demandé à la commande. Le solde est payable à l'achèvement de la prestation ou selon l'échéancier convenu. Une mission soumise à acompte ne débute qu'après son encaissement, sauf accord écrit contraire de C&S Évolution.

Pour les prestations mensuelles ou récurrentes, la périodicité de facturation, la durée et les modalités de règlement sont précisées dans le devis ou contrat correspondant.



ARTICLE 5 - RETARDS DE PAIEMENT DES CLIENTS PROFESSIONNELS

Tout retard de paiement d'un Client professionnel entraîne, de plein droit et sans rappel préalable, l'application des pénalités de retard prévues par les dispositions légales et mentionnées sur la facture. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due de plein droit pour chaque facture payée en retard. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à cette indemnité, une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justification.

C&S Évolution peut suspendre les prestations en cours jusqu'au règlement des sommes échues, après information du Client.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à transmettre dans les délais utiles des informations exactes, complètes, sincères et actualisées, ainsi que tous documents, justificatifs et accès nécessaires à l'exécution de la mission. Il demeure responsable des informations qu'il communique.

C&S Évolution ne pourra être tenue responsable d'une erreur, d'un retard ou d'une conséquence directement imputable à des informations erronées, incomplètes, obsolètes, dissimulées ou transmises tardivement par le Client. Les délais de réalisation peuvent être décalés lorsque les éléments nécessaires ne sont pas disponibles.

ARTICLE 7 - DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les délais sont indiqués, lorsque cela est possible, dans le devis ou le contrat. Ils commencent à courir à compter de la réception de l'ensemble des éléments nécessaires à la mission et, le cas échéant, de l'acompte. Une modification substantielle demandée en cours de mission peut entraîner une adaptation du calendrier et du prix, après information du Client.

ARTICLE 8 - ANNULATION, REPORT ET INTERRUPTION

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit. Lorsque la prestation a déjà commencé, les travaux effectivement réalisés et les frais engagés restent dus, sous réserve des droits impératifs reconnus aux consommateurs.

Lorsqu'un rendez-vous implique un déplacement, les conditions particulières peuvent prévoir des frais en cas d'annulation tardive ou d'absence injustifiée, à condition que ces frais aient été portés à la connaissance du Client avant la commande.

ARTICLE 9 - PRESTATIONS MENSUELLES OU RÉCURRENTES

Les accompagnements mensuels font l'objet de conditions particulières précisant leur durée, leur contenu, leur prix, leur renouvellement et leur résiliation. Sauf stipulation contraire, les prestations non utilisées au cours d'un mois ne sont pas automatiquement reportées. Toute demande dépassant le volume ou le périmètre convenu peut faire l'objet d'une facturation complémentaire après accord du Client.

ARTICLE 10 - NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT

C&S Évolution intervient dans le cadre d'une activité de conseil, d'assistance, d'accompagnement et de création d'outils professionnels ou administratifs. Sauf engagement exprès contraire, ces prestations relèvent d'une obligation de moyens.

C&S Évolution ne garantit pas l'obtention d'une aide, d'un financement, d'une certification, d'une décision administrative, d'un résultat commercial ou financier, ni plus généralement d'un résultat dépendant d'une décision du Client, d'un organisme ou d'un tiers.



ARTICLE 11 - PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

C&S Évolution n'accomplit aucun acte dont la réalisation est légalement réservée à une profession réglementée. Ses prestations ne se substituent notamment pas à celles d'un avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, notaire ou professionnel de santé lorsque leur intervention est requise. Le Client peut être orienté vers un professionnel compétent lorsque la situation dépasse le champ d'intervention de C&S Évolution.

ARTICLE 12 - CONFIDENTIALITÉ

C&S Évolution s'engage à préserver la confidentialité des informations et documents non publics obtenus dans le cadre de ses missions, notamment en matière de ressources humaines et d'assistance administrative. Cette obligation subsiste après la fin de la relation contractuelle, sauf obligation légale de communication ou autorisation du Client.

ARTICLE 13 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DOCUMENTS

Les méthodes, modèles, tableaux, trames, procédures, outils et documents génériques préexistants ou développés par C&S Évolution demeurent sa propriété. Le Client dispose d'un droit d'utilisation des livrables remis pour ses propres besoins, dans les limites prévues au devis.

Sauf accord écrit, le Client ne peut revendre, commercialiser ou diffuser à des tiers les modèles et outils propres à C&S Évolution. Les éventuelles cessions de droits sur une création spécifique sont définies dans les conditions particulières.

ARTICLE 14 - RESPONSABILITÉ

C&S Évolution s'engage à exécuter ses prestations avec diligence et professionnalisme. Elle ne peut être tenue responsable des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation d'un document, d'une modification postérieure à sa remise, du non-respect d'une recommandation ou d'informations inexactes fournies par le Client.

Le Client demeure responsable de ses décisions relatives à son entreprise, son personnel, ses démarches et sa situation administrative. Aucune stipulation des présentes CGV ne limite une responsabilité lorsque la loi interdit une telle limitation.

ARTICLE 15 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont traitées pour la gestion des demandes, devis, contrats, missions, factures, obligations administratives et relations clients. C&S Évolution s'engage à limiter la collecte aux données nécessaires et à mettre en œuvre des mesures adaptées à leur confidentialité.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits prévus par la réglementation applicable en écrivant à csevolution14@gmail.com. Une politique de confidentialité distincte complète, le cas échéant, les présentes CGV pour les traitements réalisés via le site internet.



ARTICLE 16 - DROIT DE RÉTRACTATION DES CONSOMMATEURS

Lorsqu'un contrat est conclu à distance ou hors établissement avec un Client ayant la qualité de consommateur et qu'un droit de rétractation est légalement applicable, celui-ci dispose en principe d'un délai de 14 jours pour l'exercer, sans avoir à motiver sa décision.

Lorsque le consommateur demande expressément que l'exécution commence avant l'expiration de ce délai, C&S Évolution recueille sa demande expresse. S'il exerce ensuite son droit de rétractation alors que l'exécution a commencé à sa demande, il peut être tenu au paiement du montant correspondant aux services effectivement fournis jusqu'à sa rétractation, conformément à la loi.

Lorsque la prestation a été pleinement exécutée avant la fin du délai, la perte du droit de rétractation n'intervient que si les conditions légales sont réunies, notamment lorsque le consommateur a donné son accord préalable exprès et reconnu la perte de son droit dans les cas prévus par la réglementation.

ARTICLE 17 - RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Toute réclamation doit d'abord être adressée à C&S Évolution, 30 rue de la République - 14220 Boulon - France, ou par e-mail à csevolution14@gmail.com.

Après réclamation écrite préalable et en l'absence de solution amiable, le Client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève C&S Évolution, conformément au Code de la consommation.

ARTICLE 18 - FORCE MAJEURE

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement répondant aux conditions légales de la force majeure. La partie empêchée informe l'autre partie dans les meilleurs délais. Lorsque l'empêchement est temporaire, l'exécution des obligations concernées peut être suspendue pendant sa durée, dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 19 - MODIFICATION DES CGV

C&S Évolution peut faire évoluer les présentes CGV afin de tenir compte notamment d'une modification de son activité ou de la réglementation. Les CGV applicables à une commande sont celles portées à la connaissance du Client et acceptées au moment de la conclusion du contrat.

ARTICLE 20 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de difficulté, les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

Pour les Clients consommateurs, les règles impératives relatives à la compétence juridictionnelle et à la protection des consommateurs demeurent applicables. Pour les Clients professionnels, toute attribution particulière de compétence ne s'applique que dans les conditions autorisées par la législation française.

POINT À COMPLÉTER AVANT PUBLICATION AUX PARTICULIERS

Ajouter les coordonnées du médiateur de la consommation effectivement choisi et conventionné par C&S Évolution. Le numéro de téléphone professionnel pourra être ajouté dès son attribution.



ANNEXE 1

FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

À utiliser uniquement lorsqu'un droit légal de rétractation est applicable.

À l'attention de : C&S Évolution
30 rue de la République - 14220 Boulon
csevolution14@gmail.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

Prestation :

.....

Commandée le :

Nom et prénom :

Adresse :

.....

.....

Date :

Signature :



ANNEXE 2

DEMANDE EXPRESSE DE COMMENCEMENT ANTICIPÉ

Je soussigné(e) :

.....

demande expressément à C&S Évolution de commencer l'exécution de la prestation commandée avant l'expiration du délai légal de rétractation de 14 jours.

Je reconnais avoir été informé(e) qu'en cas de rétractation après le commencement de l'exécution à ma demande, je pourrai être tenu(e) au paiement du montant correspondant aux prestations effectivement réalisées jusqu'à la communication de ma décision de me rétracter.

Lorsque la prestation est entièrement exécutée avant l'expiration du délai de rétractation, je reconnais que la perte éventuelle de mon droit de rétractation intervient uniquement dans les conditions prévues par la législation applicable.

Fait à : Le :

Mention « Lu et approuvé » :

.....

Signature :



ANNEXE 3

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nom / Prénom ou raison sociale :

.....

Je déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente avant la conclusion du contrat et les accepter sans réserve, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

Fait à : Le :

Nom et qualité du signataire :

.....

Mention « Lu et approuvé » :

.....

Signature :